

J'ai reçu des témoignages de Winnipeg au sujet du prix des piles, que l'usager doit remplacer souvent. Le prix de ces piles minuscules qui ressemblent à un bouton a été porté dernièrement à 60c. pièce. Hier soir, à propos du prix du lait, un honorable vis-à-vis a dit qu'une augmentation de 2c. n'était pas la mer à boire. Mais 2c. par-ci et 2c. par-là, cela finit par faire une somme. Et s'il faut déboursier 10c. de plus chaque fois qu'on a besoin d'une pile, cela compte. Une dame de Winnipeg me disait que la pile qu'elle avait achetée, censée durer sept jours, était déjà à plat après trois jours.

Voici maintenant, pour la gouverne du comité, quelques témoignages au sujet des prix demandés pour la réparation des prothèses auditives. Voici ce qu'écrivait un habitant d'Ottawa:

Personnellement, j'ai trouvé une solution au problème (du prix) en achetant mes prothèses en Angleterre. Elles coûtent la moitié autant et les piles 60 p. 100 par rapport aux nôtres. Il y a quelques années, mon appareil, qui est monté sur lunettes, est tombé en panne et j'ai voulu le faire réparer dans un des meilleurs établissements locaux. On m'a dit qu'il faudrait l'envoyer à Toronto ou à Montréal et que, comme il s'agissait d'un appareil de fabrication étrangère, la réparation prendrait du temps et coûterait entre \$30 et \$40. Comme j'avais une prothèse de rechange, j'ai envoyé par avion, à Londres, celle qui était cassée. On me l'a renvoyée après 10 jours, en me facturant \$3.20.

Les Canadiens qui se servent d'appareils auditifs ont sûrement le droit d'attendre une certaine protection de ce nouveau ministère. J'espère bien que notre position sera renforcée par une avalanche de lettres à ce sujet.

J'aimerais maintenant dire un mot sur les pratiques de vente auxquelles on a recours pour persuader les gens d'acheter ces appareils auditifs. Une fois de plus, j'ai des preuves venant d'une petite ville ontarienne...

Une voix: Ottawa?

Mme MacInnis: Non, je ne dirais pas d'Ottawa que c'est une petite ville. C'est la cinquième ville canadienne par sa population, je crois. Voici la lettre, qui m'a été adressée:

Un distributeur m'a offert un emploi comme vendeur d'appareils auditifs. J'ai constaté que les commissions offertes ajoutaient énormément au prix. J'ai constaté qu'on vendait des appareils auditifs à des gens qui n'en avaient réellement pas besoin. J'ai trouvé les boniments de vendeurs absolument répugnants. J'ai refusé l'emploi.

● (3.50 p.m.)

Pour corroborer ces déclarations, j'aimerais que les membres du comité se reportent à l'article paru dans le *Star* de Toronto le 13 mai 1967, article écrit par une journaliste de nom de Tori Salter. Avant de rédiger son article, elle a pris la peine de visiter un otologiste honorablement connu qui lui a affirmé qu'elle entendait parfaitement bien et qu'elle

n'avait pas besoin de traitement. Puis, elle s'est mise en quête d'un appareil auditif, et nous a raconté ses expériences. Au premier endroit où elle est allée, voici ce qui s'est passé; je cite un passage de l'article:

L'employée aux traits accusés a étudié la schéma d'aspect impressionnant qu'elle tenait en main, rapprochant, sous l'effet de la concentration, ses paupières lourdement fardées.

«Vous présentez un véritable problème», m'a-t-elle dit. «Votre audiogramme indique un affaiblissement considérable de l'ouïe dans les deux oreilles, beaucoup plus accentué cependant dans l'oreille droite. Heureusement, nous pouvons encore vous venir en aide, mais vous aurez besoin de deux prothèses auditives. Ce sera cher».

«Cher?»

«Environ \$800, répondit-elle.»

Et ainsi de suite. Voilà une personne qui, deux heures auparavant, s'était rendue chez un otologiste qui lui avait affirmé que son ouïe était normale et ses tympanes intacts.

L'auteur de l'article a découvert à la suite d'un relevé du marché à Toronto que les prix variaient de \$85 pour une prothèse auditive de genre boîtier munie d'un cordon à \$1,000 pour les modèles miniatures. Je reprends ma citation:

Un fabricant a justifié la montée en spirale des coûts par le marché limité qui, a-t-il dit, rendait impossible les économies de la production en grande série.

D'autre part, le professeur Norman F. Moody, directeur du Département d'électronique biomédicale de l'Université de Toronto a déclaré: «A mon avis, on devrait pouvoir vendre une prothèse auditive qui se résume au fond à un petit microphone, quelques transistors, un récepteur, un amplificateur et un écouteur, pour \$100—ce qui permettrait quand même de réaliser un bénéfice raisonnable, compte tenu des audiogrammes et essayages nécessaires».

«Le prix n'a pas grand-chose à voir à l'efficacité ou à la durabilité d'une prothèse auditive» a dit un vendeur. «Un instrument mal conçu se vendant \$350 peut être d'une qualité inférieure à un appareil mieux conçu du point de vue technique se vendant à moitié prix.»

Quand viendra-t-on au secours des gens qui doivent s'acheter des appareils auditifs et qui n'ont actuellement absolument rien pour se guider dans ce domaine et ne bénéficient d'aucune protection contre cette exploitation sans merci? Voilà ce que je voudrais savoir.

Je vais citer un passage d'une autre lettre que j'ai reçue à ce sujet, encore une fois d'une petite ville pas très loin d'Ottawa:

Nous sommes des vieillards pensionnés et mon mari a essayé de se procurer un appareil auditif, mais cela dépasse absolument nos moyens. Il est très déprimé, car il n'entend rien et tant de choses lui échappent. Nous avons consulté un vendeur qui exigeait plus de \$200 pour l'appareil. N'y aurait-il pas moyen pour mon mari de s'en procurer un? Nous n'avons que notre pension et elle nous suffit tout juste pour vivre.

Ce que je voudrais signaler brièvement, monsieur le président, c'est que nous ignorons